



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 064-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.91

Déposée le : 14.03.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Saïd (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)
Fisli (Meikirch, PS)
Schindler (Bern, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Prévention contre le surendettement

Le Conseil-exécutif est chargé de mettre en place un programme de prévention contre le surendettement dans les écoles, notamment aux degrés secondaire 1 et 2.

Développement :

La pauvreté et le surendettement sont souvent la conséquence d'un cercle vicieux qui commence dès la jeunesse par des petites difficultés qui s'accumulent. Un seul événement peut chambouler la vie et déclencher la spirale de l'endettement. N'importe qui peut être concerné par cette problématique, quel que soit l'âge, le sexe, le niveau de formation ou la condition sociale. Les personnes endettées peinent à s'en sortir en Suisse et n'ont pas de perspectives réalistes de vivre de nouveau sans dettes, selon un rapport du Conseil fédéral. L'endettement est vécu comme une situation honteuse par de nombreuses personnes en Suisse et constitue un sujet tabou. Neuf personnes sur dix qui appellent à l'aide sont déjà surendettées et n'ont plus la possibilité matérielle de s'en sortir pour le reste de leurs jours.

En 2022, l'OFS a publié des chiffres relatifs à l'endettement. Il en ressort que plus de 40 % de la population vit dans un ménage avec au moins un type de dettes et que près de 7 % de la population en cumule au moins trois types. Les types de dette comprennent par exemple les leasings pour véhicule, les petits crédits ou crédits à la consommation, les achats par acomptes, les dettes auprès de la famille ou des amis, les hypothèques hors résidence principale, les arriérés de paiement ainsi que les comptes à découvert ou les factures impayées sur les cartes de crédit. Les chiffres montrent de plus que la part de la population ayant un ou deux types d'arriérés de paiement diminue en fonction de l'âge, du niveau de formation et du revenu. D'autres études, plus anciennes, montrent qu'un quart des jeunes entre 16 et 25 ans dépensent plus d'argent qu'ils ne peuvent se le permettre. 80 % des jeunes personnes

endettées l'ont été pour la première fois avant 25 ans. 85 % des jeunes de cette tranche d'âge considèrent le shopping comme une part importante de leurs loisirs. Il est enfin à relever qu'un tiers de la population a tendance à ne pas pouvoir contrôler son comportement en matière d'achat.

Le surendettement est un processus long et complexe, qui englobe différents facteurs. Les causes les plus fréquentes sont le chômage, un divorce, une maladie ou des échecs liés à une activité professionnelle indépendante. À cela peuvent s'ajouter des difficultés de gestion ou des problèmes administratifs. En 2020, les arriérés de paiement les plus fréquents sont les arriérés d'impôt, puisqu'ils concernent 7,5 % de la population. 5,5 % de la population vit dans un ménage avec au moins un arriéré sur les primes d'assurance-maladie et 4,1 % avec au moins un arriéré sur les factures de télécommunication. En revanche, les arriérés de pensions alimentaires (0,5 %) et les arriérés de loyer ou d'intérêts hypothécaires (2,3 %) sont moins fréquents.

De plus en plus fréquemment, les revenus permettent, au mieux, de couvrir les factures obligatoires des foyers, mais pas de faire face à une dépense imprévue. Cette situation est due au renchérissement. Actuellement, si une personne accumule des dettes, elle peut avoir une saisie sur son salaire, se déclarer personnellement en faillite ou trouver des accords de remboursements directement avec les créanciers ou avec la justice. Ces procédures souvent longues, coûteuses et compliquées permettent difficilement aux individus surendettés de s'en sortir. Ainsi, la prévention est un élément important pour endiguer ce phénomène. Elle doit se faire dès le plus jeune âge, car certaines mauvaises habitudes en matière de consommation et de gestion d'argent s'installent dès l'adolescence. Il s'agit de saisir l'occasion d'expliquer aux jeunes les dangers relatifs à l'endettement, les cercles vicieux, et leur faire connaître les organismes qui peuvent les aider à s'en sortir. Plus précisément, il serait intéressant de mettre en place dans le cursus secondaire un programme sur la gestion de l'argent, les dettes et le comportement de consommation. Dans ce cadre, il s'agirait de sensibiliser les jeunes à l'importance d'établir un budget intégrant les impôts, ceux-ci étant trop souvent oubliés, bien qu'ils constituent entre 10 % et 15 % du salaire net.

Le canton de Vaud a lancé en 2020 une campagne de prévention, « Parlons Cash ! », sur les réseaux sociaux, afin de lutter contre le surendettement des jeunes. Ce programme est financé par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). En 2020, il a consacré 2,1 millions de francs à cette campagne. Il propose une ligne téléphonique anonyme et gratuite, qui a conseillé 1800 personnes en 2020, mais également diverses capsules vidéo à caractère humoristique traitant des difficultés à gérer son argent. Par exemple, l'une d'elle informe les jeunes sur les acomptes d'impôt à payer dès le début d'une activité professionnelle.

L'association FinanceMission, fondée en 2016 par l'organisation faîtière des enseignantes et enseignants de Suisse alémanique (LCH), le Syndicat des enseignantes et des enseignants de Suisse romande (SER) et l'Union des Banques cantonales suisses (UBCS), a pour objectif de sensibiliser les jeunes à une gestion responsable de l'argent. À cette fin, elle propose un matériel didactique ludique et instructif, qui se base sur les programmes scolaires (PER, Lehrplan 21).

Destinataire
– Grand Conseil